

Paris, le 28 juin 2024

Communiqué de presse

Les sections financière et cyber de la Juridiction nationale de lutte contre la criminalité organisée (JUNALCO) au Parquet de Paris ont ouvert le 28 juin 2024 une information judiciaire portant sur la plateforme « coco ». L'enquête préliminaire avait été initiée en décembre 2023, la JUNALCO a alors centralisé les procédures de 71 parquets, au préjudice de plus de 480 victimes. Au total plus de 23 000 faits ont été dénoncés comme ayant été commis par l'intermédiaire de « coco ».

L'information judiciaire porte notamment sur l'infraction de **fourniture d'une plateforme en ligne pour permettre une transaction illicite en bande organisée** (faisant encourir 10 ans d'emprisonnement en 500 000 euros d'amende), **depuis le 26 février 2023, c'est-à-dire le jour de l'entrée en vigueur de la loi réprimant cette infraction.** Elle porte également sur le blanchiment des sommes qui en ont été retirées.

Le site « coco.gg », dont deux serveurs étaient en Allemagne, a été fermé le 25 juin 2024 et **le nom de domaine a été saisi.**

La **Direction Nationale des Enquêtes Fiscales (DNEF)** a procédé à des perquisitions fiscales, et **l'Office National Antifraudes** aux investigations financières. **Des comptes bancaires ont été gelés** en Hongrie, Lituanie, Allemagne, Pays-Bas. Plus de 5 millions d'euros ont été saisis.

Un homme de nationalité italienne, né en janvier 1980, soupçonné d'être l'administrateur du site, a été entendu par les magistrats en Bulgarie, avec l'appui des services d'enquête bulgares. Le magistrat français du parquet, des enquêteurs de l'ONAF et de l'Unité nationale cyber de la gendarmerie (UNCyber) se sont rendus sur place en observateurs.

Trois de ses proches, soupçonnés d'avoir exercé un rôle actif dans l'administration de la plateforme ou tiré profit des infractions, ont été entendus en France par les enquêteurs de l'UNCyber, et laissés libres à l'issue de leur audition.

Ont également été recueillis les témoignages des représentants de « Point Contact », « Innocence en Danger » et « Agir contre la prostitution des enfants les violences sexuelles », **trois associations** qui réclamaient la fermeture du site.

Laure BECCUAU
Procureure de la République